

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Sous-comité de la coopération technique entre pays en développement,²

1. PREND NOTE des problèmes rencontrés par les centres collaborateurs de l'OMS pour la promotion de la coopération technique entre pays;
2. PRIE instamment les Etats Membres:
 - 1) d'aider activement les institutions nationales à développer leurs capacités à participer aux programmes de coopération technique entre pays en développement touchant aux programmes de santé dans la Région;
 - 2) de prendre des mesures pour résoudre les problèmes généraux administratifs et de fonctionnement touchant à la mise en oeuvre efficace d'une coopération technique entre pays en développement;

3. PRIE le Directeur régional:

1) de faciliter l'échange d'informations sur les centres collaborateurs de l'OMS et leurs activités, en préparant des mécanismes par lesquels les centres travaillant à des programmes semblables pourraient s'aider mutuellement;

2) d'apporter un appui financier, sur base contractuelle, à tout centre collaborateur de l'OMS capable de mener à bien des tâches spécifiques touchant au programme de l'OMS, tout en accordant la préférence aux centres collaborateurs de l'OMS faisant preuve de capacités de développement;

3) de suivre et d'évaluer le travail exécuté par les centres collaborateurs de l'OMS eu égard aux objectifs, mandats, plans de travail et calendriers, tels que définis d'un commun accord par les centres et l'OMS;

4) de maintenir des relations étroites avec les centres collaborateurs de l'OMS afin d'identifier les besoins d'appui technique et gestionnaire au bénéfice des programmes spécifiques de coopération technique entre pays en développement;

5) de renforcer les institutions à potentiel élevé ou faisant preuve d'une capacité à se développer en pourvoyeurs actifs de coopération technique, tout en les familiarisant avec les conditions et les besoins des pays ou zones de la Région qui pourraient avoir recours à leurs services;

4. PRIE le Sous-comité de se pencher, dans ses activités de 1983, sur les aspects de la coopération technique de la recherche sur les services de santé touchant aux infections aiguës des voies respiratoires et aux maladies cardio-vasculaires.

² Document WPR/RC33/6.